

Chasse à licences – Chasse communale de Manhay-Erezée

Territoires de Laid l'Oiseau – Maredret

Soumission – 19 licences disponibles

Description des licences de chasse 2024/25

Chaque licence offre la possibilité de participer aux journées de chasse collective (traque-affût). Ces journées seront prévues ultérieurement et seront au nombre de 3 au minimum. Celles-ci seront principalement organisées des mardis en novembre – décembre 2024.

1. Assistant de gestion – Licence 1 (1 licence disponible)

Chasse du lundi 13 mai 2024 soir au 31 mai 2024 au soir

Séance d'affût collectif le 13 mai 2024 en soirée

Chasse du lundi 23 septembre 2024 soir au samedi 5 octobre 2024 soir

Séance d'affût collectif le 23 septembre 2024 en soirée

Territoires	Gibier	Offre minimale
Laid l'Oiseau - Maredret	1 petit cerf par licence (dans les limites du plan de tir octroyé) biches, faons sangliers brocards et autres chevreuils	300EUR + 40 heures (voir cahier des charges Art.4§3 et Art.11)

2. Assistant de gestion – Licence 2 (1 licence disponible)

Chasse du lundi 15 juillet 2024 soir au samedi 3 août 2024 au soir

Séance d'affût collectif le 15 juillet 2024 en soirée

Chasse du lundi 7 octobre 2024 soir au samedi 19 octobre 2024 soir

Séance d'affût collectif le 7 octobre 2024 en soirée

Territoires	Gibier	Offre minimale
Laid l'Oiseau - Maredret	1 petit cerf par licence (dans les limites du plan de tir octroyé) biches, faons sangliers brocards et autres chevreuils	300EUR + 40 heures (voir cahier des charges Art.4§3 et Art.11)

3. Période du 13 mai 2024 soir au 31 mai 2024 – Licences 3a & 3b (3 licences disponibles)

Chasse du lundi 13 mai 2024 soir au 31 mai 2024 au soir

Séance d'affût collectif le 13 mai 2024 en soirée

Territoire	Gibier	Offre minimale
Licence 3a Laid l'Oiseau	sangliers brocards	300EUR
Licence 3a Laid l'Oiseau		300EUR
Licence 3a Laid l'Oiseau		300EUR

4. Période du 15 juillet 2024 soir au samedi 3 août 2024 – Licences 4a & 4b (6 licences disponibles)

Chasse du lundi 15 juillet 2024 soir au samedi 3 août 2024 au soir

Séance d'affût collectif le 15 juillet 2024 en soirée

Territoire	Gibier	Offre minimale
Licence 4a Laid l'Oiseau	sangliers brocards	300EUR
Licence 4a Laid l'Oiseau		300EUR
Licence 4a Laid l'Oiseau		300EUR
Licence 4a Laid l'Oiseau		300EUR
Licence 4b Maredret		300EUR
Licence 4b Maredret		300EUR

5. Période du 23 septembre 2024 soir au samedi 5 octobre 2024 – Licences 5a & 5b (3 licences disponibles)

Chasse du lundi 23 septembre 2024 soir au samedi 5 octobre 2024 soir
 Séance d'affût collectif le 23 septembre 2024 en soirée

Territoire	Gibier	Offre minimale
Licence 5a Laid l'Oiseau	1 petit cerf par licence (dans les limites du plan de tir octroyé)	500EUR
Licence 5b Maredret		400EUR
Licence 5b Maredret	biches, faons	400EUR
Licence 5b Maredret	sangliers brocards autres chevreuils (à partir du 1 ^{er} octobre)	400EUR

6. Période du 7 octobre 2024 soir au samedi 19 octobre 2024 – Licences 6a & 6b (5 licences disponibles)

Chasse du lundi 7 octobre 2024 soir au samedi 19 octobre 2024 soir
 Séance d'affût collectif le 7 octobre 2024 en soirée

Territoire	Gibier	Offre minimale
Licence 6a Laid l'Oiseau	1 petit cerf par licence (dans les limites du plan de tir octroyé)	500EUR
Licence 6a Laid l'Oiseau		500EUR
Licence 6a Laid l'Oiseau	biches, faons	500EUR
Licence 6a Laid l'Oiseau	sangliers brocards	500EUR
Licence 6a Laid l'Oiseau	autres chevreuils (à partir du 1 ^{er} octobre)	500EUR
Licence 6b Maredret	autres chevreuils (à partir du 1 ^{er} octobre)	400EUR
Licence 6b Maredret		400EUR

Déroulement de l'attribution des licences

Les licences périodiques (non délivrées par loterie aux habitants des Communes précitées) sont conformément à l'article 5 vendues ultérieurement par voie de soumission (**3ème tour**). Les habitants des Communes précitées pourront y soumissionner une période supplémentaire le cas échéant.

Un maximum de deux licences périodiques (deux périodes différentes) pourra être délivré par personne.

Chaque candidat indique :

- **S'il souhaite obtenir 1 ou 2 licences (maximum)**
- **L'ordre de préférence pour l'attribution de sa (ses) licence(s)**
- **L'offre (en chiffres et en toutes lettres) proposée pour chaque licence**

Les licences seront délivrées selon l'ordre de préférence de chaque chasseur et selon les meilleures offres reçues.

Informations générales

Le tir de Cerfs boisés et non-boisés s'effectue sur base d'un plan de tir et dans le respect de tir définies par le Conseil Cynégétique du Bois du Pays Manhay Erezée (CCBPME) et en application du cahier des charges. Le tir des non-boisés est prioritaire.

Les licences de chasse périodiques mentionnées ci-dessus incluent la participation aux journées de traque-affût sur les territoires de « Laid l'Oiseau – Maredret ». Afin d'atteindre les objectifs de réalisation du plan de tir, ces licences pourront inclure également la participation à des affûts collectifs supplémentaires, planifiés en novembre/décembre 2024 (voire janvier 2025) le cas échéant.

Enfin, et conformément à l'article 16§4 du cahier des charges, lors d'un tir fautif flagrant (non respect des consignes de tir et/ou de sécurité), le chasseur ne sera plus admis à chasser dans la forêt communale.



Dates et heures d'envoi et de soumission pour 2024/2025

Le formulaire à compléter (renseignements généraux et préférences) se trouve ci-après.

Les licences non attribuées seront adjudgées par voie de soumissions écrites (au plus offrant) le lundi 06 mai 2024. Les ouvertures des enveloppes seront effectuées à 16h30 à l'administration communale de Manhay, salle du conseil.

Ces soumissions doivent être déposées ou envoyées par voie postale à l'administration communale de Manhay, Voie de la Libération 4 à 6960 Manhay ou par mail à smohy@manhay.org avant le vendredi 03 mai à midi.



Chasse communale de Manhay-Erezée
Candidature
Administration communale de Manhay
Voie de la Libération 4
6960 MANHAY

Je soussigné

NOM :

Prénom :

Adresse :

GSM :

mail :

N° de permis de chasse 2023/2024 :

souhaite proposer l'(les) offre(s) suivante(s) pour l'attribution du 6 mai 2024 afin d'obtenir une licence de chasse pour la Chasse communale de Manhay-Erezée.

Je complète le tableau des licences ci-après (**au verso**) en numérotant (de 1 à ...) selon mes préférences et j'indique mon offre pour chaque licence. Résumé des licences disponibles :

	Nombre de licences	Offre minimale	Territoire	Gibier
1 « assistant »	1	300EUR + 40 heures	Laid l'Oiseau & Maredret	<u>Selon les périodes d'ouverture légales :</u> Maximum 1 cerf par licence biches, faons (dans les limites du plan de tir octroyé) Sangliers Brocards et autres chevreuils (daims éventuels)
2 « assistant »	1			
Licence 3a	3	300EUR	Laid l'Oiseau	
Licence 4a	4		Laid l'Oiseau	
Licence 4b	2		Maredret	
Licence 5a	1	500EUR	Laid l'Oiseau	
Licence 5b	2	400EUR	Maredret	
Licence 6a	3	500EUR	Laid l'Oiseau	
Licence 6b	2	400EUR	Maredret	

Je certifie être titulaire de mon permis de chasse valide pour la saison cynégétique 2023/2024 et être domicilié sur le territoire de la commune de Manhay ou Erezée antérieurement au 1^{er} janvier 2024.

Date et signature



Je désire obtenir 1 (une) / 2 (deux) licences (entourer la proposition)

Ordre de préférence		Offre minimale	Territoire	Offre En chiffres et en toutes lettres
	1 « assistant »	300EUR + 40 heures	Laid l'Oiseau & Maredret	EUROS
	2 « assistant »			EUROS
	Licence 3a	300EUR	Laid l'Oiseau	EUROS
	Licence 4a		Laid l'Oiseau	EUROS
	Licence 4b		Maredret	EUROS
	Licence 5a	500EUR	Laid l'Oiseau	EUROS
	Licence 5b	400EUR	Maredret	EUROS
	Licence 6a	500EUR	Laid l'Oiseau	EUROS
	Licence 6b	400EUR	Maredret	EUROS

Date + signature